

une pièce du rez-de-chaussée transformée en chapelle ardente, un cercueil était entouré de cierges.

Jacques en distinguait la lueur tremblante sur les vitres.

Un cadavre, celui de M. Pulker, de son beau-frère, reposait là, la gorge tranchée. Ce mort attestait la réalité du crime par la blessure béante.

Oui, cela seul était certain, M. Pulker avait été assassiné, assassiné la nuit même de ses nocces.

Il y avait un coupable, mais, certes, ce n'était pas Fanchon !

Qui donc alors ? ... Qui donc avait pu décider M. Pulker à quitter son appartement au milieu de la nuit, à se rendre dans un pavillon éloigné de l'habitation ?

Georget ? Fanchon ? La supposition était inepte.

La vision de la réalité traversa l'esprit de Jacques avec le flamboiement d'un astre, la rapidité de l'éclair !

— Simone ! Simone seule ! ... Mais, pourquoi ? ... Dans quel but ?

Il se souvint tout à coup des énigmatiques paroles de sa sœur.

— Le jour de mon mariage avec M. Pulker sera le jour de la vengeance ?

Un cri étouffé sortit de sa poitrine. Il porta les mains à son front et se laissa tomber, épouvanté de ce qu'il devinait, sur un canapé où il resta longtemps étendu. ...

Le surlendemain des obsèques de M. Pulker, Jacques reçut du juge d'instruction une citation comme témoin. Il se rendit à Gorze où siégeait provisoirement le parquet de l'arrondissement de Metz, et fut reçu par M. Bénazet.

Le magistrat lui donna lecture de la lettre de Georges, lettre dans laquelle celui-ci avouait son amour pour Simone et sa résolution de mourir.

— Vous ignorez cet amour de Georges Bernard pour mademoiselle votre sœur ? questionna le juge.

— Oui, monsieur, absolument.

— Ce misérable aimait-il réellement Mlle de Beauchamp ? L'aimait-il pour elle-même, pour sa beauté, son charme, sa distinction ? Rien ne semblerait plus naturel de la part d'un honnête homme, mais. ...

— M. Georges Bernard est mon ami ; c'est l'âme la plus haute, le cœur le plus généreux que je connaisse. M. Georges Bernard a toute mon estime !

— Sachez donc, M. de Beauchamp, que cet officier à qui on ne peut, paraît-il, refuser une sorte de courage militaire, courage qui, en somme, est le privilège de bien des criminels. ...

— Vous oubliez, monsieur, que je suis le compagnon d'armes de M. Bernard.

— Ah ! oui, c'est juste. Mais, pour vous, monsieur de Beauchamp, le cas est différent, vous avez couru au secours du pays en danger, vous n'avez pas fait votre métier de l'état militaire, tandis que ce monsieur Bernard.

— A choisi la carrière des armes, la plus noble de toutes.

— Si c'est votre avis, monsieur de Beauchamp, permettez-moi de vous avouer que ce n'est pas le mien.

— C'était celui de mes ancêtres, monsieur, et c'est aussi le mien.

— Laissons donc de côté ce sujet où nous sommes d'opinion contraire. Aussi bien n'est-ce pas pour cela que je vous ai prié de passer à mon cabinet.

— Veuillez me dire, monsieur, ce que vous désirez de moi ?

— Je devais, d'abord, vous donner connaissance de la lettre que vous adressait le nommé Bernard, lettre que j'ai saisie. C'est fait.

— Je dois vous demander maintenant si, le jour du mariage de Mlle votre sœur, vous n'avez rien remarqué dans les paroles, l'attitude du nommé Bernard ?

— M. Georges Bernard a été, comme toujours, extrêmement courtois envers tout le monde.

— Même envers M. Pulker ?

— Même envers M. Pulker.

— Quelle puissance de dissimulation ! Son crime était résolu ! Et le soir même il devait le mettre à exécution !

— Vous croyez donc à la culpabilité de M. Bernard ?

— Monsieur de Beauchamp, cette culpabilité est certaine ! tout le prouve ! A la vue de M. de Pulker et de sa jeune femme, qu'il ne s'attendait certes pas à trouver là, son désespoir s'est changé en fureur ; il a frappé sans presque en avoir conscience, poussé par l'instinct de la férocité.

— Quelles raisons avez-vous de juger ainsi ?

— La logique, monsieur de Beauchamp. Cette lettre écrite par le nommé Bernard est mon guide. Elle me dévoile l'esprit du coupable ; je vois l'action succéder fatalement à la pensée inexprimée, mais qui se révèle à l'observateur.

— Et moi, monsieur, je vous affirme que je suis convaincu de l'innocence de monsieur Bernard autant que de celle de Mlle Fanchon Devoissoud, ma fiancée, dont vous avez, au mépris de toute équité, ordonné l'arrestation !

— Monsieur de Beauchamp, je vous avoue n'admettre que bien

difficilement la culpabilité de Mlle Fanchon ; la loi exigeait cette arrestation ; je l'ai ordonnée avec tristesse.

— Puis-je voir Mlle Fanchon et monsieur Bernard ?

— Impossible, monsieur de Beauchamp, tant que mon instruction ne sera pas terminée, ils ne peuvent voir ni correspondre avec personne. Mais cette affaire est d'une clarté telle que j'espère l'avoir instruite avant un mois !

— Un mois ! Fanchon en prison pendant un mois !

— C'est le délai le plus court ; j'ai eu des affaires criminelles qui m'ont demandé une année de recherches, de réflexions, d'hypothèses à vérifier. ...

— Une année pendant laquelle un innocent a dû subir les tortures de la détention.

— La loi à ses rigueurs, monsieur de Beauchamp, les fondements de la société toute entière reposent sur l'observation de la loi.

— Vous n'avez plus rien à me demander ?

— Non, monsieur de Beauchamp, vous pouvez vous retirer.

Jacques, la mort dans l'âme, sortit du cabinet du juge.

M. Bénazet avait donné à Jacques connaissance de la lettre de Georget, cette lettre devant faire partie du dossier, le juge d'instruction s'était vu dans l'obligation de donner au jeune homme communication de cette pièce de procédure.

Il se garda bien de lui parler des lettres adressées à Fanchon et à Catherine Devoissoud.

Pourquoi ? En vertu de ce principe qu'un juge demande des renseignements et n'en fournit pas : c'est de règle fondamentale dans tous les parquets de France.

M. Bénazet n'avait donc fait que suivre les traditions en agissant ainsi qu'il venait de faire.

Il fit envoyer par son greffier une citation à comparaître comme témoin à Catherine Devoissoud et au docteur Delort, chez qui elle demeurait ; la suscription de la lettre écrite par Georget lui donnait l'adresse du médecin.

M. Delort, plongé dans la rédaction d'un ouvrage qui devait couronner sa carrière scientifique, M. Delort n'avait pas lu les journaux. Il ignorait les terribles événements qui avaient jeté le deuil et la désolation à Beauchamp.

A la lecture de la lettre de M. Bénazet qui lui laissait deviner un malheur sans le préciser, il déchira la bande de journaux qu'il n'avait pas ouvert.

Il y apprit, avec une stupéfaction poignante, l'assassinat de M. Pulker ; avec une douloureuse indignation, l'arrestation de Fanchon et de Georget.

— Pauvres enfants, fit-il.

Il se refusa à admettre la véracité du récit des journaux concernant les paroles attribuées au moribond accusant Fanchon de sa mort.

— Comme ils ne peuvent donner aucune raison acceptable de cette arrestation, ces polismons de journalistes ont inauguré ce moyen de mélodrame, se dit M. Delort.

Il relut les journaux ; tous étaient unanimes sur ce point.

M. Delort fut atterré. Il n'eut pas un instant la pensée de croire Fanchon coupable, il se dit :

— Si cela est vrai, cette malheureuse enfant est victime de la plus épouvantable fatalité !

M. Delort aimait Fanchon comme sa fille, il l'eût adoptée avec une profonde joie si cela eût été possible.

La douleur, le désespoir de la jeune fille se présentèrent à son esprit et, l'âge ayant tari chez lui la source des larmes, le vieillard ne pouvait éclater en sanglots, éclata en furieuses apostrophes contre M. Bénazet, les juges, la justice et tout ce qui prend si injustement ce nom.

Il allait et venait à pas saccadés dans son cabinet de travail. Enfin, épuisé, tremblant, il se laissa tomber dans son fauteuil en murmurant :

— Que faire ? Que tenter pour les sauver ?

Ses regards erraient machinalement sur les papiers épars devant lui.

Il aperçut alors une lettre adressée à " Me Devoissoud, chez M. le docteur Delort, à Paris-Passy ".

Le timbre de la lettre, l'écriture de la suscription lui firent aisément deviner ce qu'elle contenait :

— C'est une citation envoyée à cette pauvre femme, se dit-il.

Catherine Devoissoud ne sachant pas lire, les lettres que Fanchon et Georget lui adressaient étaient lues par le docteur à la bonne femme.

Il ouvrit donc celle-là comme il ouvrait les autres.

— C'est bien cela ! ... C'est ce que j'avais pensé ! ...

Et toute sa colère lui revenait :

— Les misérables coquins que cette bande de robins ! ... s'écriait-il. Mais ils vont tuer cette malheureuse ! ... Et c'est moi qui suis obligé de lui apprendre que sa fille, que Fanchon est arrêtée ! ... Qu'elle est accusée d'assassinat ! ... Que Georget, lui aussi, est en prison ! ... Que ce brave garçon aurait tenté d'assassiner Simone !